RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00032
Numéro SIREN : 403 894 751
Nom ou dénomination : DINAVERS

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2020 sous le numéro de dépôt 6037

Enregistrée le 12/10/2020 N°32

REQUETE

REÇU LE
12. OCT. 2020
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE VANNES

A Monsieur le Président du Tribunal de commerce de VANNES

Maître Cécile Leroux, Avocate au sein de la société LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE, société d'Avocats inscrite au Barreau de Clermont-Ferrand (63000), sise à Clermont-Ferrand Cedex 1 (63057), 57 rue du Clos Notre-Dame - CS 79913,

Représentant Monsieur Christian Lenoir et Madame Odile Lenoir, cogérants de la société DINAVERS, société à responsabilité limitée au capital de 27.593,27 €, dont le siège social est situé à Vannes (56000), 12 rue de Bazaine – le Parc de Bernus III, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 403 894 751

A l'honneur de vous exposer :

- la société DINAVERS, dont les caractéristiques sont ci-dessus reproduites, envisage sa transformation en société par actions simplifiée,

- en application de l'article L 224-3 du Code de commerce, il convient de procéder à la nomination judiciaire d'un Commissaire chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers et dont le rapport sera tenu à la disposition des associés qui statueront sur l'évaluation desdits biens et avantages.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, Monsieur le Président, un Commissaire pour remplir les fonctions définies à cet article.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le 8 octobre 2020,

Pour les cogérants de la SARL DINAVERS

ORDONNANCE

Nous, DOUGUET, Président du Tribunal de Commerce de VANNES, assisté de Me Océane MALAU, Greffier Associé ;

Vu la requête qui précède, présentée par Me Cécile LEROUX, Avocat au sein de la société LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE, société d'Avocats, 57 Rue du Clos Notre Dame – CS 79913 représentant Mr Christian LENOIR et Mme Odile LENOIR, co-gérants de la société **DINAVERS,** SARL, dont le siège social est à VANNES,12 Rue de Bazaine – Le Parc de Bernus III, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 403 894 751 ;

Vu les dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce ;

Désignons :

La société WOGA
Représentée par Mr Jean-Pierre BOUARD
19 Boulevard Berthelot – CS 50012
63407 CHAMALIERES Cedex

En qualité de Commissaire chargé :

D'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers et dont le rapport sera tenu à la dispositions des associés qui statueront sur l'évaluation desdits biens et avantages

Arrêtons et liquidons les frais à recouvrer par le Greffe à la somme de 37.08 euros

Disons que la présente ordonnance sera déposée par Monsieur le Greffier associé, en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES, conformément à l'article R.210-19 du Code de Commerce.

Fait à Vannes, le 21 10 2020

Me Océane MALAU,
Greffier Associé

Mr DOUGUET,
Président du Tribunal de Commerce
de VANNES.

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le - 2 NOV 2020 KBA6037